

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2011

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Sylvie DALLOZ, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Point 2 : Point sur les travaux 2010, perspectives 2011

Point 3 : Redevance assainissement

Point 4 : Taxe de raccordement

Point 5 : Autorisation de mandatement des investissements 2011 avant le vote du budget

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures 30

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010.

Point 2

- **Point sur les travaux 2010, perspectives 2011**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET se livre à un tour d'horizon des travaux engagés durant l'année passée, à savoir :

- La rénovation du Complexe Sportif,
- La réfection des chaussées,
- La rénovation de la Maison de la rue de l'Agriculture,
- La réfection de l'étanchéité de la toiture de l'Ecole Maternelle,
- Des mises aux normes électriques, avec l'installation d'un nouveau coffret à l'Ecole Maternelle,
- Le remplacement et l'installation de jeux pour enfants à l'Ecole Maternelle et, dans l'enceinte du Stade,
- La réfection du revêtement de sol de l'autel de l'Eglise.

Par ailleurs, Monsieur Francis BRIULET dresse la liste des travaux qui seraient à engager et qui devront faire l'objet d'un arbitrage, lors de l'élaboration du prochain budget mais, parmi lesquels se trouveraient prioritaires, la poursuite de la mise aux normes des installations électriques et surtout, l'installation du chauffage au Gymnase.

A cet égard, Monsieur Francis BRIULET précise qu'il est prévu de demander le concours du FAR 2011 sur cette dernière opération.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal se réjouissent de la bonne réalisation des travaux engagés, et approuvent les orientations pour 2011.

Point 3

- **Redevance assainissement**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente ce dossier concernant la Redevance d'Assainissement.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que la Ville de Tarbes facture à la Commune 0,75 €/m³ pour le traitement des eaux usées à la station à laquelle elle est rattachée, alors que la Commune ne répercute cette prestation, aux habitants de Laloubère, qu'à hauteur de 0,60 €/m³, la dernière mise à jour remontant à 2009.

Un large débat s'instaure au cours duquel, il apparaît légitime de relever le niveau de facturation du m³ pratiqué par la Commune de façon à ce que ce dernier corresponde, à celui qui est demandé par la Ville de Tarbes à la Commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de porter à 0,75 € le m³ facturé par la Commune.

Point 4

- **Taxe de raccordement**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente ce dossier concernant la taxe de raccordement qui se trouve inchangée depuis 1998, pour la porter de 762,25 € à 1 000 €, à compter du 1^{er} mai 2011.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition et de porter la taxe de Raccordement à 1000 €, à compter du 1^{er} mai 2011.

Point 5

- **Autorisation de mandatement des investissements 2011 avant le vote du budget**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY, informe les Membres du Conseil Municipal que, des factures concernant des investissements faits en 2010 devront être réglées en 2011, et les invite, en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales, à autoriser Monsieur le Maire, à effectuer le paiement de ces factures d'investissements avant le vote du Budget 2011.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement des investissements, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2011, dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au budget de l'exercice précédent soit 252 285 €.

Point 6

- Questions diverses

➔ **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQS)**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX donne une lecture commentée du Rapport annuel 2010 de la Commune de Laloubère, concernant le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQS).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adopter ce rapport.

➔ **Vente lots de bois**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal, que la Commune procède, actuellement, à une campagne d'élagage de certains arbres, et qu'elle propose à la vente, des lots de bois qui ont été attribués, après tirage au sort aux personnes inscrites sur la liste de demande déposée en Mairie, étant précisé que cette information a fait l'objet, à la fois d'un affichage en Mairie et de la parution d'un avis dans la presse.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer le prix de vente des lots de bois à 50€.

➔ **Adhésion à l'Association Banc Public**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Banc Public, pour un montant annuel de 20 €, étant précisé que la Commune entend poursuivre son partenariat avec cette association.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -